

comme un indice fâcheux que les desservants de différents endroits paraissent craindre de publier sa lettre pastorale recommandant le retour au calme.

La proclamation annonçant l'ouverture de négociations avec le Saint-Siège voile pudiquement ce que le conseil de gouvernement, le chancelier et le roi grand-duc poursuivent en première ligne : obtenir contre le vicaire apostolique un ordre de départ. La demande agréée par le roi dès le 17 mars est introduite deux jours plus tard par une note envoyée par Blochausen à Liedekerke. Aucune notification n'en est faite à Laurent que le gouvernement informe simplement de la décision royale d'ouvrir des pourparlers officiels sur la situation de l'Eglise luxembourgeoise. Avec le même détachement Laurent enregistre « la bonne nouvelle ». « Personne plus que le chef ecclésiastique n'est intéressé à ce qu'un état définitif succède à l'état provisoire de l'administration ecclésiastique dans le Grand-Duché ». (Lettre du 21 mars). Mais il n'est pas dupe des mots. « Nos adversaires, écrit-il à Ferrieri, n'y voient et ne veulent y voir que mon éloignement... les vrais catholiques, la presque totalité du pays, demandent le contraire : érection d'un évêché avec conservation de leur pasteur, et liberté de l'Eglise ». ¹⁾ La détermination de Laurent de rester à son poste pour maintenir, à travers sa personne, cette liberté, est plus forte à l'heure du péril que jamais. A moins que le Saint-Père n'en décide autrement, car les intérêts supérieurs de l'Eglise priment les considérations de personne. « Si je dois continuer mon administration ecclésiastique, si tout autre supérieur ecclésiastique doit exister et agir ici, » l'essentiel est de « raffermir sa position ». A cet effet il recommande l'extension au Luxembourg du plan que l'internonce a déjà conçu pour le Brabant septentrional : la transformation du vicariat apostolique en évêché. Mais en évêché avec libre nomination du titulaire et de tous les ecclésiastiques, avec libre communication avec le Saint-Siège, avec la liberté de former le clergé dans les petits et les grands séminaires ; enfin il faut à l'Eglise la liberté d'association pour réaliser les grands buts de la vie chrétienne, la prière, les oeuvres de charité et l'éducation de la jeunesse.

Voilà « les vœux et les besoins » de l'Eglise luxembourgeoise que Laurent soumet à l'internonce en le priant de les transmettre à la Propagande ou à la Secrétairerie d'Etat.

* * *

A Luxembourg et à La Haye les affaires religieuses et leur incidence sur la situation politique sont toujours vivement débattues et nourrissent la polémique dans les journaux et dans la campagne électorale. Le nouveau journal *Luxemburger Wort für Wahrheit und*

¹⁾ Lettre à Ferrieri, 27 mars. Arch. de l'Evêché.